

La gérance à l'œuvre

Aperçu de la période de vote par procuration

Rapport semestriel 2019 sur la gouvernance
et l'investissement responsable

Contenu :

-  Mise à jour 2019 des Directives de vote par procuration de RBC GMA
-  Statistiques et points saillants sur le vote par procuration
-  Observations durant la période de vote par procuration



Table des matières

Vote par procuration	1
Mise à jour des Directives de vote par procuration de RBC GMA.....	2
Diversité des genres au sein du conseil.....	2
Rémunération des cadres	3
Aucune mesure et demandes d'exemption.....	3
Assemblées générales annuelles virtuelles	3
Registres de vote par procuration	4
Pleins feux sur le vote par procuration concernant la diversité des genres	5
Observations durant la période de vote par procuration	7
Autres mesures de la rémunération du chef de la direction	8
Gouvernance de contenu	9
Droits de la personne dans la chaîne logistique.....	10
Impact des déchets de plastique	11

Vote par procuration

Volet important de notre processus de gestion de portefeuille, le vote par procuration permet aux investisseurs d'exprimer leur avis sur la gouvernance des sociétés qu'ils détiennent. La plupart des sociétés des marchés développés tiennent leur assemblée générale annuelle au printemps. C'est donc à ce moment que s'exerce la majorité des activités de vote par procuration. RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) a établi les Directives de vote par procuration, un vaste ensemble de directives personnalisées qui précisent la façon dont nous voterons généralement sur les propositions soumises lors des assemblées des actionnaires.



Mise à jour des Directives de vote par procuration de RBC GMA

Le groupe Gouvernance et investissement responsable (GIR) de RBC GMA suit tout au long de l'année l'évolution de la gouvernance des entreprises. Les observations du groupe GIR servent de point de départ à la mise à jour annuelle des Directives de vote par procuration de RBC GMA (directives) et tiennent compte du point de vue de nos équipes de placement. Ce processus permanent de vérification garantit que nos directives sont conformes à nos meilleures pratiques actuelles et aux nouvelles tendances. Voici un résumé de certaines des mises à jour de 2019 à souligner

Diversité des genres au sein du conseil

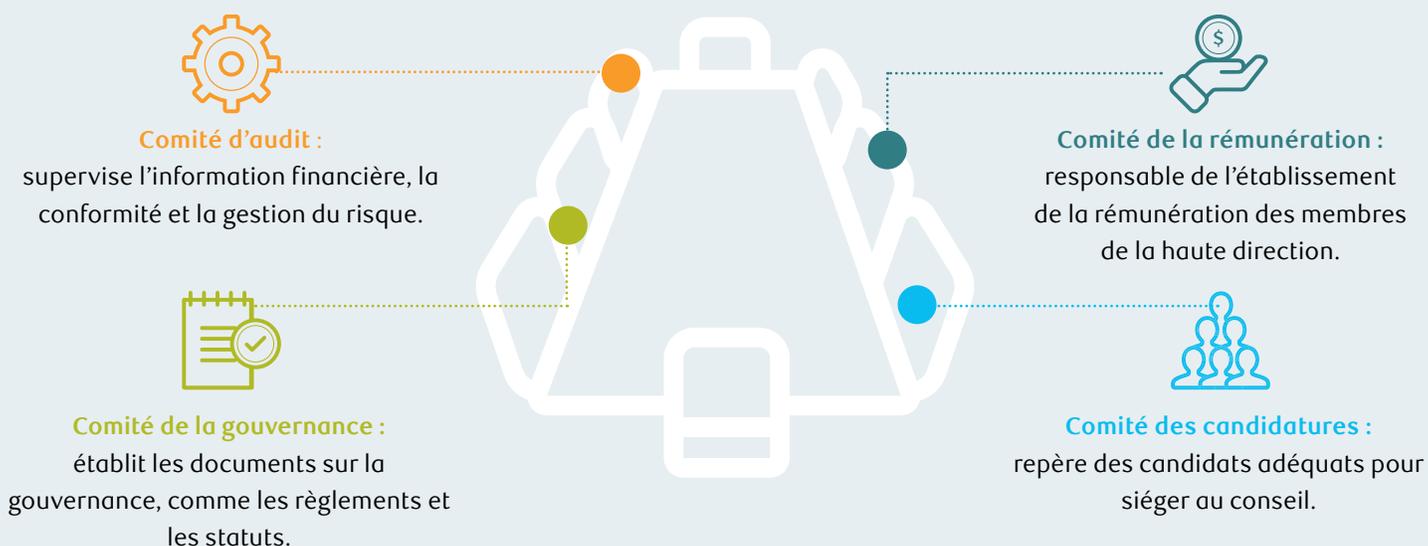
Nous avons apporté un certain nombre de changements à nos directives sur la diversité des genres au sein du conseil depuis notre première directive de 2014, qui exigeait un nombre minimum d'administratrices. En 2018, nos directives exigeaient déjà que le conseil d'administration compte au moins une administratrice, mais nous les avons mises à jour pour faire savoir que nous nous attendons à ce que les sociétés dont le conseil d'administration ne compte aucune administratrice se dotent de politiques pour s'engager à accroître la diversité des genres au sein du conseil et se fixer des cibles pour y parvenir dans un délai raisonnable.

En l'absence de femmes au sein du conseil et d'une politique de diversité appropriée, nous votons généralement contre l'élection des administrateurs du comité des candidatures.

Pour favoriser davantage l'atteinte des objectifs du groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %, qui vise à atteindre d'ici 2022 un taux de 30 % de femmes dans les conseils et les équipes de haute direction des entreprises incluses dans l'indice composé S&P/TSX, nous avons de nouveau mis à jour nos directives en 2019. À moins de circonstances exceptionnelles, si le conseil d'administration d'une société compte moins de deux administratrices et ne dispose pas d'une politique de diversité des genres adéquate, nous voterons contre les administrateurs du comité des candidatures. Nous espérons que l'amélioration de nos directives fera croître le nombre de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons. La diversité des genres au sein du conseil d'administration est traitée en détail ci-dessous.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (le « conseil ») est un groupe de personnes élues par les actionnaires à titre de fiduciaires pour prendre les décisions de la société et en superviser la gestion en leur nom. Le conseil peut être divisé en sous-comités opérationnels officiels¹.



¹ Définitions tirées de : « Board of Directors ». *Investopedia*. James Chen, juin 2019. <https://www.investopedia.com/terms/b/boardofdirectors.asp> et *The Corporate Governance of Listed Companies*, CFA Institute, 2018. <https://www.cfainstitute.org/-/media/documents/article/position-paper/corporate-governance-of-listed-companies-3rd-edition.ashx>

Rémunération des cadres

Pour faire face aux nouvelles tendances de la rémunération des cadres et mieux expliquer l'évaluation que nous faisons de ces régimes, nous avons mis à jour nos directives et y avons intégré d'autres facteurs dont nous tenons compte dans le cadre des propositions de vote consultatif sur la rémunération. Certaines de ces mises à jour sont expliquées en détail ci-après.

1 Nous avons été témoins de situations où d'importants frais juridiques ou règlements découlant des activités commerciales d'une société ont été exclus de la mesure du rendement des cadres permettant d'établir leur rémunération. Nous avons mis à jour nos directives pour énoncer clairement l'importance que nous accordons à ces frais juridiques et règlements associés aux activités ou à la stratégie d'une société dans l'évaluation des régimes de rémunération. Nous nous attachons à déceler les cas graves susceptibles d'avoir des répercussions sur les actionnaires et qui devraient être pris en compte dans les régimes de rémunération des cadres.

2 Nous considérons que la majeure partie des activités de fusion et acquisition font partie des tâches d'un cadre, mais nous continuons de constater que des primes spéciales leur sont octroyées en dehors du cadre des régimes de rémunération, en reconnaissance des opérations réalisées. La possibilité d'obtenir des primes importantes pourrait inciter les cadres à réaliser des opérations qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt supérieur à long terme des actionnaires et contribuer à une rémunération excessive. Par conséquent, nous nous prononcerons généralement contre les régimes qui prévoient le versement aux cadres d'une prime spéciale ou unique excessive par suite d'une opération réussie.

3 Au cours des dernières années, nous avons relevé de nombreux régimes de rémunération d'envergure au titre desquels les cadres obtenaient un nombre excessif d'actions et d'options acquises sur plusieurs années si les critères de rendement étaient remplis. Même si ces octrois à long terme présentent un avantage, soit l'alignement des intérêts de la direction et des actionnaires durant la période fixée, il y a eu plusieurs cas où les critères de rendement établis étaient simplistes ou n'exigeaient pas d'être maintenus assez longtemps, encourageant ainsi potentiellement d'énormes versements pour de courtes périodes de hausse du cours des actions. Nous nous opposerons généralement à un régime de rémunération qui offre d'importantes attributions initiales ou des méga-attributions à long terme sans utiliser des titres adéquats ou alors que le rendement n'est pas assez solide pour aligner les intérêts de la direction et des actionnaires pour la durée du régime et après.

“ Selon nous, on ne peut vraiment comparer une assemblée en personne pour tous les actionnaires et une assemblée générale exclusivement virtuelle. ”

Aucune mesure et demandes d'exemption

En tant que propriétaires d'une société, les actionnaires peuvent soumettre à la direction des propositions concernant tout enjeu qu'ils considèrent comme important. Toutefois, dans certains territoires, les sociétés peuvent être autorisées par les organismes de réglementation du marché à exclure les propositions des actionnaires du scrutin si la proposition est en conflit avec une proposition de la direction à la même assemblée. Même si l'exclusion d'une proposition d'actionnaire redondante peut être justifiée si la société prend des mesures raisonnables à ce sujet ou si le proposant consent à son retrait après discussion, nous n'appuyons généralement pas cette pratique lorsque la direction l'emploie pour soumettre une proposition dont les critères sont plus limités ou qui aurait pour effet de restreindre les droits des actionnaires.

Pour informer la direction que nous n'approuvons pas cette pratique, nous avons mis en place une nouvelle directive qui prévoit l'examen des cas où des propositions d'actionnaires ont été exclues après que la société a présenté une proposition concurrente de la direction, au cas par cas. Nous pouvons voter contre des administrateurs du comité de gouvernance si nous déterminons que l'entreprise a exclu une proposition des actionnaires et a présenté une proposition de la direction essentiellement sur la même question, qui peut être contraire à l'intérêt supérieur des actionnaires, par rapport à la proposition des actionnaires originale.

Assemblées générales annuelles virtuelles

Dans la foulée des récentes percées technologiques, la tenue d'assemblées virtuelles d'actionnaires est à la hausse aux États-Unis. Selon ISS Analytics, 6,6 % des assemblées générales annuelles aux États-Unis ont été exclusivement virtuelles en 2018, et les sociétés adoptent habituellement cette formule sans demander l'approbation des actionnaires²⁰. Même s'il y a des avantages à autoriser la participation virtuelle aux assemblées des actionnaires, il est possible que les assemblées exclusivement virtuelles nuisent aux droits des actionnaires. Selon nous, on ne peut vraiment comparer une assemblée en personne pour tous les actionnaires et une assemblée générale exclusivement virtuelle.

Par conséquent, nous avons mis en place de nouvelles directives pour nous attaquer aux conflits d'intérêts potentiels. Selon nous, les actionnaires doivent avoir l'occasion de voter sur l'adoption d'assemblées exclusivement virtuelles. Si une société adopte une formule strictement virtuelle ou hybride sans l'approbation des actionnaires, nous pourrions refuser d'appuyer les administrateurs du conseil d'administration si la formule adoptée nuit aux droits des actionnaires. RBC GMA n'appuiera généralement pas les propositions d'adoption d'une formule d'assemblée exclusivement virtuelle. En règle générale, nous sommes d'accord avec la formule d'assemblée hybride en vertu de laquelle les sociétés tiennent des assemblées en personne qui permettent une participation virtuelle.

²⁰ Virtual Meetings Continue to Increase in the U.S. ISS Analytics. Août 2019.

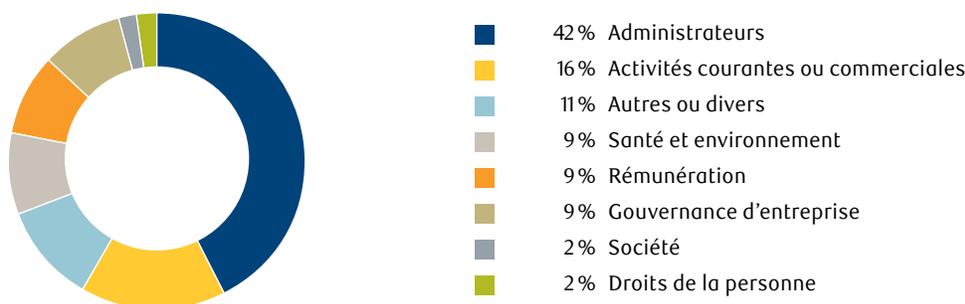
Registres de vote par procuration

Nous adoptons une approche active à l'égard de tous nos droits de vote par procuration. Le groupe GIR vérifie l'ensemble des propositions de toutes les assemblées pour s'assurer que nous exprimons nos droits de vote dans l'intérêt de nos clients. Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos statistiques sur les votes pour le premier semestre de 2019.

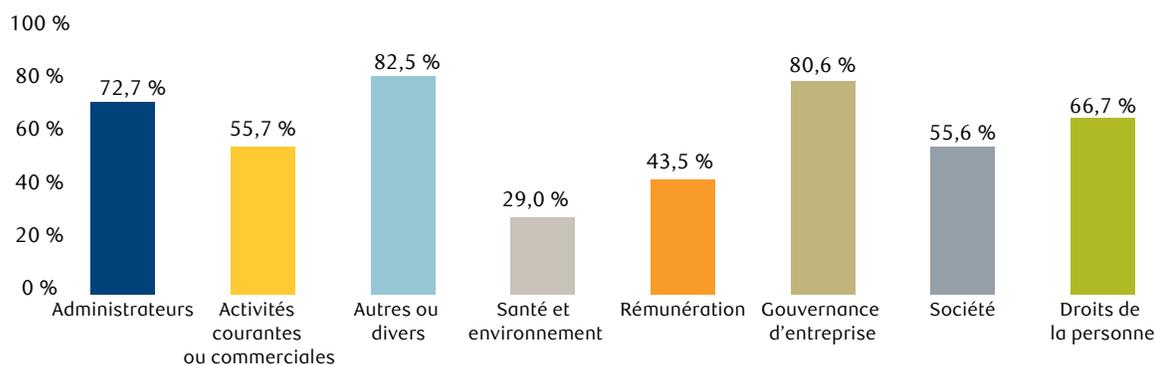
Statistiques sur les votes par procuration^{2b,3} (du 1^{er} janvier au 30 juin 2019)

	Canada	États-Unis	Outre-mer	Total
Propositions	3 141	9 669	14 156	26 966
Votes COMME la direction	2 713	8 111	12 751	23 575
Votes CONTRE la direction	428	1 558	1 405	3 391
% des votes CONTRE la direction	13,6 %	16,1 %	9,9 %	12,6 %

Propositions des actionnaires par catégorie



Répartition des votes POUR selon les catégories de propositions des actionnaires



^{2b} Les statistiques sur les votes par procuration englobent les votes pour tous les fonds RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par BlueBay Asset Management LLP et des fonds gérés par des sous-conseillers externes.

³ Les statistiques sur les votes tiennent compte des votes par procuration qui sont soumis par RBC GMA et peuvent inclure des cas où les votes par procuration de RBC GMA ont été rejetés au moment de l'assemblée annuelle ; ces rejets peuvent être attribuables aux problèmes d'administration des droits de vote par procuration dans les marchés étrangers. Les statistiques sur les votes excluent les cas où RBC GMA n'a pas été en mesure de voter en raison de restrictions découlant du blocage des actions ou d'autres obstacles logistiques.

Pleins feux sur le vote par procuration concernant la diversité des genres

La diversité des genres au sein du conseil reste une priorité pour les investisseurs et, même si des progrès ont été accomplis, le processus est lent. Récemment, dans un appel à l'action, le Sénat de la Californie a adopté le projet de loi n° 826 qui exige de l'ensemble des sociétés cotées en bourse constituées en Californie ou dont le siège social s'y trouve à élire un nombre minimum d'administratrices au sein de leur conseil d'administration d'ici la fin de 2019 et de 2021. Voici le détail de ces exigences :

- À la fin de l'année civile 2019, tous les conseils d'administration devront compter une administratrice.
- À la fin de l'année civile 2021 :
 - Au moins trois administratrices dans les conseils d'administration formés d'au moins six personnes
 - Au moins deux administratrices dans les conseils d'administration formés de cinq personnes
 - Au moins une administratrice dans les conseils d'administration formés d'au plus quatre personnes
- Des amendes de 100 000 dollars US et plus seront imposées aux sociétés qui ne s'y conforment pas.

Le Sénat a souligné plusieurs études indiquant que l'augmentation du nombre d'administratrices au sein des conseils d'administration stimulera l'économie de la Californie et multipliera les occasions professionnelles des femmes. Plus précisément, selon une étude menée en 2015 par le Accountability Office du gouvernement américain et l'indice de diversité des genres Equilar publié en 2017, la parité entre les sexes au sein des sociétés ne sera pas atteinte avant plus de 40 ans sans intervention proactive⁴.

Alors que la Californie est le premier État américain à exiger la nomination d'administratrices, la fixation de quotas et de cibles n'est pas rare hors des États-Unis. En 2008, la Norvège a exigé des sociétés cotées en bourse une représentation féminine d'au moins 40 % dans leur conseil, à défaut de quoi elles s'exposaient à une possible dissolution. Au cours des années subséquentes, plus d'une douzaine de pays, dont la Belgique, la France et l'Italie, lui ont emboîté le pas et établi

des quotas de diversité des genres au sein du conseil, notamment une représentation féminine obligatoire fixée entre 30 % et 40 %⁵. Certains pays ont adopté des options moins contraignantes. Par exemple, le Canada a opté pour la règle appliquer ou expliquer en 2015. Cette directive exige de la plupart des sociétés cotées à la Bourse de Toronto de divulguer annuellement le nombre de femmes qui composent leur conseil d'administration et les oblige à déclarer si elles disposent d'une politique sur la diversité des genres au sein du conseil et, dans la négative, à en donner la raison⁶.

Même si ces exigences se sont révélées utiles, il a été constaté que des mesures supplémentaires étaient nécessaires, même pour atteindre une représentation d'un tiers d'administratrices dans les conseils d'administration. La plus récente étude de Statistique Canada, publiée en mai 2019, révèle que seulement 19,4 % des sièges étaient occupés par des femmes au sein des conseils en 2016. Les données recueillies auprès de plus de 12 700 sociétés ont permis à l'agence de conclure que seulement 15 % des conseils comptaient plus d'une administratrice, 28 %, une seule administratrice et 57 %, aucune administratrice⁷. Un autre rapport des Autorités canadiennes en valeurs mobilières a souligné une lente augmentation du nombre de femmes au sein des conseils. Ayant examiné un échantillon de 648 émetteurs de certaines provinces, ses auteurs ont déterminé que le pourcentage total de sièges occupés par les femmes était de 11 % en 2015, puis de 15 % en 2018⁸. Depuis l'entrée en vigueur de la règle appliquer ou expliquer en 2015, il y a eu une augmentation annuelle moyenne de 1,3 % du nombre total d'administratrices au sein des conseils. Cette augmentation peut indiquer que les directives facultatives n'ont pas eu l'effet escompté et que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la parité entre les sexes.

À RBC GMA, nous croyons que les administrateurs doivent présenter un éventail diversifié d'antécédents et d'expériences pour améliorer l'efficacité globale du conseil. Par conséquent, nous mettons continuellement à jour nos directives sur la diversité des genres au sein du conseil pour promouvoir une plus grande diversité au sein des conseils des sociétés dans lesquelles nous investissons. Avant 2019, les directives ne s'appliquaient qu'au Canada et avaient été mises à jour comme suit :



⁴ California Legislative Information, projet de loi n° 826, octobre 2018. https://leginfo.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=201720180SB826

⁵ « Ten years on from Norway's quota for women on corporate boards », *The Economist*, février 2018. <https://www.economist.com/business/2018/02/17/ten-years-on-from-norways-quota-for-women-on-corporate-boards>

⁶ « Canada lags behind the U.S. on putting women in corporate boardrooms », *La Presse Canadienne*, mars 2019. <https://www.cbc.ca/news/business/canada-board-gender-diversity-1.5074233>

⁷ Étude : Représentation des femmes au sein des conseils d'administration, 2016, Statistique Canada, mai 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190507/dq190507a-fra.htm>

⁸ Rapport du quatrième examen de personnel sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction, Autorités canadiennes en valeurs mobilières, septembre 2018. <https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilieres/0-avis-acvcm-staff/2018/2018sept27-58-310-avis-acvcm-fr.pdf>

Après avoir examiné nos progrès des trois dernières années et afin de favoriser l'atteinte des objectifs du groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %, dont RBC GMA est signataire, nous avons déterminé que nos directives devaient faire état de notre engagement continu à accroître la diversité des genres au sein du conseil des sociétés dans lesquelles nous investissons. Par conséquent, nous avons de nouveau mis à jour nos directives en 2019 pour déclarer que nous pourrions voter contre les administrateurs des comités des candidatures ou de la gouvernance si le conseil compte moins de deux administratrices et en l'absence d'une politique adéquate sur la diversité. Par ailleurs, nous avons élargi la portée de cette directive, qui vise maintenant aussi les sociétés à l'extérieur du Canada, au sein des marchés où s'appliquent les Directives de vote par procuration de RBC GMA.

Cette directive a été mise en place pour la période de vote par procuration 2019 et a suscité des discussions sur la diversité des genres avec les sociétés dans lesquelles nous investissons,

ainsi qu'à davantage d'engagements de leur part à accroître la diversité des genres dans leur conseil ou à adopter des politiques appropriées dans ce but. Elle a aussi entraîné une hausse des votes contre l'élection de candidats à des conseils d'administration (habituellement des membres du comité des candidatures ou l'équivalent, car ses administrateurs ont le pouvoir de changer les choses) ne respectant pas notre exigence de diversité des genres. Dans l'ensemble, nous avons voté contre 12,2 % des administrateurs mis en candidature durant la période de vote par procuration 2019 et près de 47,4 % de nos votes contre l'élection de ces administrateurs étaient fondés sur nos principes de diversité des genres au sein de conseils d'administration⁹. En informant et en éduquant les sociétés dans lesquelles nous investissons sur les avantages de la diversité des genres, et en votant contre les administrateurs des conseils qui ne se conforment pas à nos nouvelles directives, nous pensons avoir pris des mesures énergiques pour atteindre notre objectif d'accroissement de la diversité des genres au sein du conseil.



⁹ Dans de nombreux cas, RBC GMA a voté contre l'élection de ces administrateurs pour des raisons liées à la diversité des genres au sein du conseil et à la gouvernance générale d'entreprise.



Observations durant la période de vote par procuration

	Canada			États-Unis			Outre-mer			Total		
	COMME la direction	CONTRE la direction	% CONTRE la direction	COMME la direction	CONTRE la direction	% CONTRE la direction	COMME la direction	CONTRE la direction	% CONTRE la direction	COMME la direction	CONTRE la direction	% CONTRE la direction
Demande d'un président indépendant pour le conseil d'administration	0	0	S. O.	0	44	100,0 %	0	1	100,0 %	0	45	100,0 %
Adoption ou modification du droit d'accès aux procurations ¹⁰	0	0	S. O.	0	20	100,0 %	0	0	S. O.	0	20	100,0 %
Écart salarial entre les sexes	0	0	S. O.	0	13	100,0 %	0	0	S. O.	0	13	100,0 %
Modification des statuts, des règlements et de la charte pour la convocation d'assemblées extraordinaires	0	0	S. O.	0	17	100,0 %	0	0	S. O.	0	17	100,0 %
Publication de l'analyse d'un scénario de deux degrés	0	0	S. O.	0	1	100,0 %	0	0	S. O.	0	1	100,0 %
Modification ou approbation du régime omnibus d'achat d'actions	1	9	90,0 %	5	166	97,1 %	3	10	76,9 %	9	185	95,4 %
Déclaration des contributions politiques et des activités de lobbying	0	0	S. O.	4	47	92,2 %	0	1	100,0 %	4	48	92,3 %
Rapport sur l'égalité d'accès à l'emploi	0	0	S. O.	1	5	83,3 %	0	0	S. O.	1	5	83,3 %
Rémunération des dirigeants en fonction de critères d'ordre social	4	0	0,0 %	1	9	90,0 %	0	0	S. O.	5	9	64,3 %
Émissions de GES	1	0	0,0 %	1	3	75,0 %	3	1	25,0 %	5	4	44,4 %
Rapport sur les changements climatiques ou la durabilité ¹¹	5	0	0,0 %	0	3	100,0 %	2	0	0,0 %	7	3	30,0 %
Approbation du rapport ou de la politique sur la rémunération	155	10	6,1 %	737	100	11,9 %	353	71	16,7 %	1245	181	12,7 %
Élection des administrateurs	2 076	299	12,6 %	6 140	992	13,9 %	3 836	387	9,2 %	12 052	1 678	12,2 %
Approbation de la rémunération des administrateurs	1	0	0,0 %	1	0	0,0 %	495	46	8,5 %	497	46	8,5 %
Ratification ou approbation des auditeurs et de leur rémunération	269	3	1,1 %	902	6	0,7 %	582	17	2,8 %	1 753	26	1,5 %

¹⁰ Nota : Les statistiques relatives à la catégorie « Adoption ou modification du droit d'accès aux procurations » ne tiennent pas compte de deux propositions visant l'accès aux procurations soumises par la direction. Dans ces cas, nous avons voté COMME la direction pour les deux propositions.

¹¹ La direction a appuyé une proposition à la catégorie « Rapport sur les changements climatiques ou la durabilité ». Après examen, RBC GMA a voté COMME la direction pour la proposition.

Autres mesures de la rémunération du chef de la direction

L'un des meilleurs moyens d'aligner les intérêts des actionnaires et de la direction est de disposer d'un régime de rémunération des cadres bien structuré. On y parvient habituellement en recourant à des primes fondées sur le rendement à long terme, qui peuvent intégrer des mesures comprises dans l'état des résultats d'une société, comme les revenus et les bénéfices. Ces mesures influent sur le prix de l'action, qui est souvent considéré comme un indicateur de l'expérience de l'actionnaire.

Bien que ces mesures courantes de l'état des résultats soient efficaces pour mesurer le rendement de la direction, elles n'intègrent peut-être pas directement des enjeux cruciaux qui peuvent influencer sur le prix de l'action, notamment les considérations environnementales et sociales. Comme en témoignent les propositions des actionnaires, certains d'entre eux cherchent maintenant des façons d'incorporer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les régimes de rémunération des cadres pour veiller à ce que la direction et les actionnaires s'alignent sur ces grands enjeux.

La diversité des genres est un sujet de controverse dans le secteur de la technologie depuis plusieurs années, et elle a continué de se refléter dans les bulletins de vote au sein des sociétés technologiques durant la période de vote par procuration 2019. Des actionnaires des géants de la technologie, notamment d'Amazon et d'Alphabet (Google), ont soumis des propositions réclamant des deux sociétés des rapports sur la possibilité d'intégrer dans le régime de rémunération des cadres des mesures de la durabilité, dont des mesures de la diversité au sein de la haute direction. Les deux énoncés à l'appui des propositions mentionnaient des études révélant que la diversité accroît la durabilité et la prospérité. Selon les proposants, les femmes et les minorités visibles étaient sous-représentées au sein de la direction des deux sociétés. Les sociétés accusaient aussi un retard par rapport à des concurrentes comme Microsoft, Intel et IBM, où la rémunération est liée à des objectifs de diversité. Les auteurs des deux propositions ont exigé des explications sur la façon dont les sociétés entendaient améliorer la diversité en leur sein et dans quelle mesure la stratégie relevait de la responsabilité des cadres¹².

En règle générale, RBC GMA appuie les propositions qui font la promotion de la diversité en milieu de travail ou qui exigent la divulgation de renseignements supplémentaires sur d'importants enjeux ESG. Dans ce cas précis, nous avons appuyé les propositions mentionnées précédemment et soumises à Amazon et à Alphabet, car la diversité est un enjeu important au sein des deux sociétés ; les actionnaires profiteraient aussi de la divulgation de renseignements supplémentaires sur la façon dont elles comptent accroître la diversité et dont les cadres seront tenus responsables des progrès accomplis.

¹² Institutional Shareholder Services, *Analyse des votes par procuration et recommandations de vote en fonction de la politique d'évaluation*. Alphabet Inc., 6 juin 2019 ; et Institutional Shareholder Services, *Analyse des votes par procuration et recommandations de vote en fonction de la politique d'évaluation*. Amazon.com, Inc., 9 mai 2019.



Gouvernance de contenu

Comme nous l'avons vu dans *La période de vote par procuration 2019 approche à grands pas*¹³, les plus grandes sociétés des technologies de l'information et de la communication ont fait face à de nombreux problèmes en 2018. Les controverses entourant la gouvernance de contenu ont fait l'objet de bien des discussions au sein de sociétés comme Alphabet, Facebook et Twitter.

Au cours de la dernière année, les manchettes faisant état d'ingérence dans les élections, de fausses nouvelles, de discours haineux et de harcèlement sexuel ont éclaboussé ces sociétés, suscitant de vives inquiétudes. Voici certains des problèmes soulevés dans les propositions des actionnaires sur la gouvernance de contenu en 2019 :

- Lors de l'assemblée générale annuelle 2019 de Facebook, les controverses sur la gestion de contenu soulignées dans l'énoncé à l'appui d'une proposition incluaient le détournement de données d'utilisateurs par Cambridge Analytica, l'utilisation de Facebook pour une campagne de désinformation financée par la Russie, l'utilisation potentielle des médias sociaux pour diffuser des discours haineux au Myanmar et l'utilisation de Facebook en Libye pour le trafic d'armes. Le proposant a affirmé que la

confiance des utilisateurs s'était érodée. S'appuyant sur les statistiques de Pew Research, il a mentionné que 44 % des jeunes Américains avaient supprimé l'application Facebook de leur téléphone et que près des trois quarts des utilisateurs avaient supprimé l'application, suspendu leurs activités sur la plateforme ou ajusté leurs paramètres de confidentialité¹⁴.

- À Alphabet, un actionnaire a présenté une proposition centrée sur YouTube et cité plusieurs articles de médias américains de 2018 dont les auteurs accusaient la plateforme de maintenir en ligne du contenu raciste, misogyne et malveillant. Le proposant a également mentionné que la société avait fait l'objet d'une enquête par le Congrès et que l'Union européenne avait pris des mesures pour inciter les sociétés technologiques à mieux combattre la désinformation¹⁵.
- Une proposition d'actionnaire à Twitter a fait état de préoccupations au sujet de la politique de la société contre la vérification des faits et la suppression des fausses nouvelles. Le proposant a cité une recherche ayant révélé que Twitter avait diffusé 5 % plus de contenu faux dans la période menant aux élections de mi-mandat aux États-Unis en 2018 que durant les élections présidentielles de 2016. De plus, lorsque le chef de la direction de la société, Jack Dorsey, a témoigné devant le comité d'enquête du Sénat, le cours de l'action a chuté de 6 %¹⁶.

À la suite de ces propositions, les actionnaires ont exigé davantage de renseignements et de transparence au sujet de la façon dont chaque société met en application ses modalités d'utilisation liées aux politiques de contenu, ainsi que des risques importants associés aux controverses entourant la gouvernance de contenu qui nuisent aux finances, aux activités et à la réputation de la société. Ces préoccupations se sont avérées importantes, comme en font foi la diminution du nombre d'utilisateurs, le resserrement de la réglementation et la volatilité du cours des actions des sociétés.

RBC GMA appuiera généralement les propositions qui exigent la divulgation de renseignements supplémentaires sur les risques ESG importants si les renseignements alors publiés par la société ne sont pas suffisants. Dans ces cas précis, nous avons appuyé la proposition d'actionnaire soumise lors de l'assemblée à Twitter, qui exigeait des renseignements supplémentaires sur la gouvernance de contenu. Nous avons toutefois déterminé que les renseignements publiés par Alphabet et Facebook répondaient aux préoccupations des proposant ; nous avons donc voté contre ces propositions.

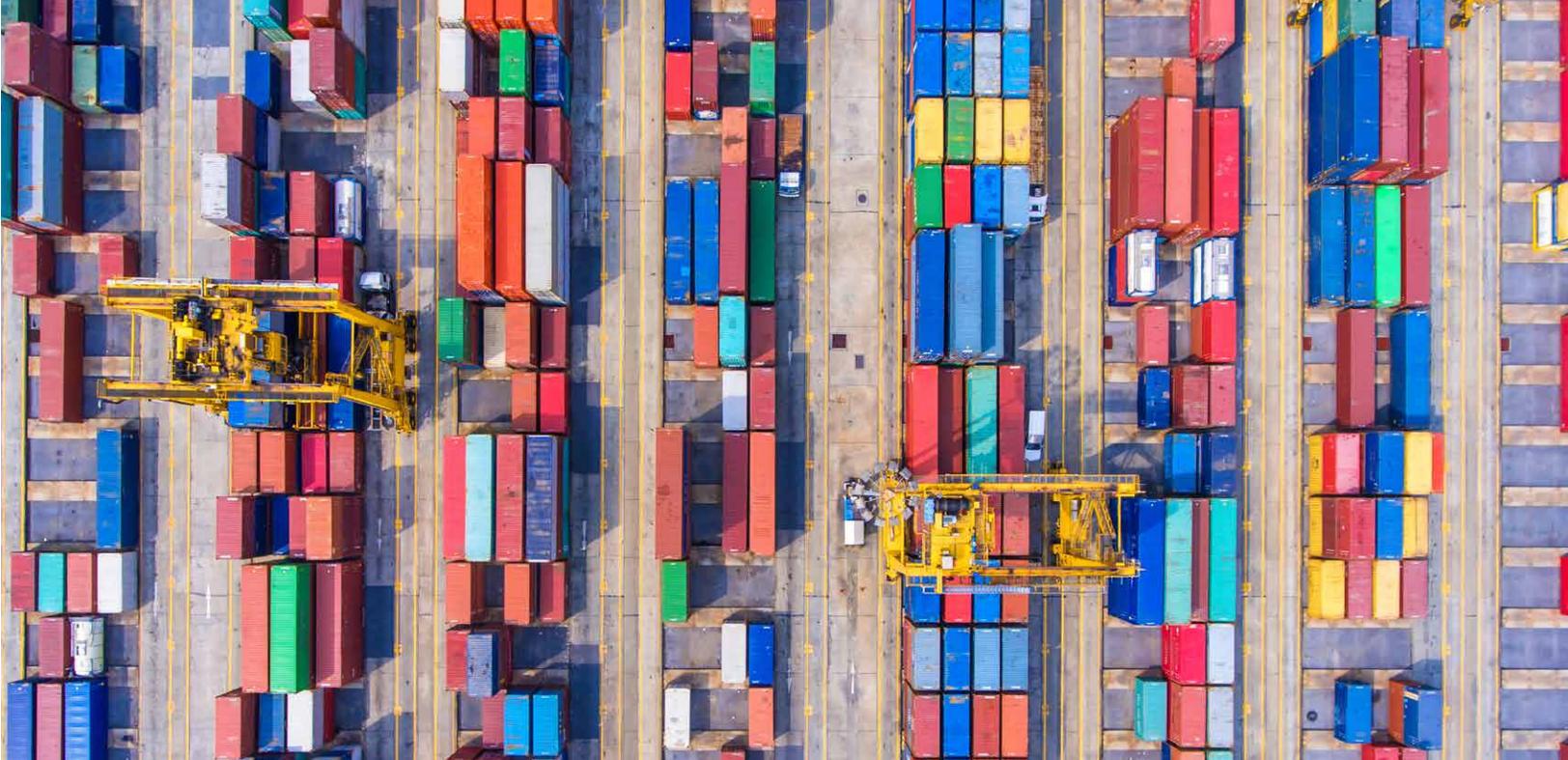


¹³ *La période de vote par procuration 2019 approche à grands pas*, RBC GMA, 2019. <https://global.rbcgam.com/resources/documents/cgri/looking-ahead-to-the-2019-proxy-voting-season-f.pdf>

¹⁴ Facebook, Inc., *Schedule 14A Information – Proxy Statement Pursuant to Section 14(a) of the Securities Exchange Act of 1934*, 12 avril 2019, <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1326801/000132680119000025/facebook2019definitiveprox.htm#s1A4EDA22D91F59A4B84B01FE31CB07D8>

¹⁵ Alphabet, Inc., *Schedule 14A Information – Proxy Statement Pursuant to Section 14(a) of the Securities Exchange Act of 1934*, 30 avril 2019, https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1652044/0001308179190000205/lgoog2019_def14a.htm#lgooga075

¹⁶ Twitter, Inc., *Schedule 14A Information – Proxy Statement Pursuant to Section 14(a) of the Securities Exchange Act of 1934*, 8 avril 2019, https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1418091/000119312519100731/d710371ddef14a.htm#toc710371_32; et « Twitter shares fall 6% as CEO Jack Dorsey testifies before Senate », CNBC LLC, 5 septembre 2018, <https://www.cnn.com/2018/09/05/twitter-shares-drop-6percent-during-dorseys-senate-testimony.html>



Droits de la personne dans la chaîne logistique

Le nombre de propositions d'actionnaires liées aux droits de la personne augmente au fil du temps. Il en a été de même lors de la dernière période de vote par procuration. Nous avons mentionné l'augmentation du nombre de propositions portant précisément sur les droits des immigrants et des réfugiés dans *La période de vote par procuration 2019 approche à grands pas*, mais le recours au travail en milieu carcéral dans la chaîne logistique a aussi beaucoup retenu l'attention.

En août 2018, un organisme appelé Jailhouse Lawyers Speak a organisé une série de grèves pour protester contre l'exploitation des travailleurs en milieu carcéral et les mauvaises conditions de détention. Les grévistes ont publié une liste de dix demandes, dont l'amélioration des conditions de détention et l'abolition immédiate de l'esclavage en milieu carcéral¹⁷.

Cet incident a entraîné la soumission d'une proposition d'actionnaire à Home Depot exigeant des renseignements supplémentaires sur le travail en milieu carcéral, y compris la divulgation de la mesure dans laquelle la société y a recours dans sa chaîne logistique. Home Depot publie un rapport sur le sourcing qui fait état de ses normes en la matière et des procédures d'audit de ses fournisseurs.

En 2017, la société a mené 1 165 audits et expliqué son plan d'action lorsque des lacunes ont été décelées, y compris un programme et d'autres mesures correctives (comme mettre un terme à la relation avec le fournisseur). Toutefois, le proposant a affirmé qu'en 2017, une poursuite avait été intentée contre un fournisseur de Home Depot, accusé d'avoir employé, sans les payer, des hommes placés dans des centres de désintoxication pour désengorger des prisons¹⁸.

Bien que Home Depot ait mis en place un processus apparemment rigoureux, ses audits n'ont pas permis de repérer les fournisseurs qui avaient recours au travail en milieu carcéral. En outre, les grèves de 2018 concernant le travail en milieu carcéral ont attiré l'attention sur ce type d'exploitation et pourraient avoir augmenté le risque que la société s'expose à d'autres litiges ou ne soit soumise à des règles supplémentaires. En raison de l'importance de l'enjeu, RBC GMA a appuyé la proposition exigeant des renseignements supplémentaires sur la chaîne logistique de la société.

¹⁷ Institutional Shareholder Services, *Analyse des votes par procuration et recommandations de vote en fonction de la politique d'évaluation*. The Home Depot, Inc., 8 mai 2019; et « US inmates stage nationwide prison labor strike over 'modern slavery' », Ed Pilkington, *The Guardian*, août 2018. <https://www.theguardian.com/us-news/2018/aug/20/prison-labor-protest-america-jailhouse-lawyers-speak>; et « Striking the Right Balance: Toward a Better Understanding of Prison Strikes », 132 *Harvard Law Review* 1490, 8 mars 2019. <https://harvardlawreview.org/2019/03/striking-the-right-balance-toward-a-better-understanding-of-prison-strikes/>

¹⁸ The Home Depot, Inc., *Proxy Statement and Notice of 2019 Annual Meeting of Shareholders*, avril 2019. https://ir.homedepot.com/~media/Files/H/HomeDepot-IR/2019_Proxy_Updates/Final%202019%20Proxy%20Statement_vF.PDF



Impact des déchets de plastique

Au cours de la dernière année, des environmentalistes des quatre coins du monde ont lancé un appel à la réduction de la pollution par le plastique. Des nations et des États comme la Chine, l'Union européenne et le Royaume-Uni sont en voie de restreindre l'utilisation du plastique à usage unique¹⁹.

Au Canada, près de 90 % des matières plastiques sont incinérées ou aboutissent dans les décharges, les lacs, les parcs et les océans. Autrement dit, moins de 11 % de l'ensemble des matières plastiques sont recyclées²⁰.

En juin 2019, le premier ministre Justin Trudeau a réagi en élaborant un plan de réglementation des déchets de plastique et en interdisant, dès 2021, les sacs, pailles, couverts, assiettes et bâtons mélangeurs en plastique lorsque des preuves scientifiques le justifient²¹.

Les actionnaires de grandes chaînes de restauration rapide n'ont pas attendu que la réglementation entre en vigueur. Ils ont exigé des sociétés des rapports sur l'emballage durable ou des évaluations de l'impact environnemental des emballages non recyclables qu'elles utilisent. Cette analyse supplémentaire devrait fournir aux actionnaires plus de renseignements sur les risques environnementaux présentés par ces sociétés, y compris les mesures prises par chacune par rapport à ses concurrentes, ainsi que l'augmentation potentielle des coûts une fois la réglementation entrée en vigueur.

Restaurant Brands International Inc., la société mère de Tim Hortons, figure parmi les sociétés ayant reçu une proposition d'actionnaire exigeant des emballages durables. Le proposant a mentionné que selon Greenpeace, Tim Hortons est le deuxième plus grand pollueur par matières plastiques au Canada. La société accusait un retard par rapport à des concurrentes comme YUM! Brands (Poulet Frit Kentucky,

Pizza Hut) et McDonald's dans la mise en œuvre de programmes d'emballages durables. Par exemple, ces concurrentes ont adopté des programmes de recyclage dans tous leurs établissements, tandis que Tim Hortons ne recycle qu'à certains lieux, où le service de recyclage est offert localement. Comme la surveillance des organismes de réglementation, les coûts liés aux emballages en plastique et l'activisme à l'égard du plastique risquent de s'intensifier, les sociétés pourraient faire face à des risques réputationnels et environnementaux accrus si elles ne s'attaquent pas à leur pollution par le plastique et n'adoptent pas de programmes de recyclage. Par conséquent, nous avons appuyé la proposition exigeant un rapport sur l'emballage durable à Restaurant Brands International Inc.²².

Voulez-vous en savoir plus sur l'impact des déchets de plastique ?

Lisez l'article intitulé *Le plastique et le recyclage du plastique : un enjeu majeur pour les investisseurs.*

rbcgam.com/ir

À RBC GMA, nous croyons que les sociétés doivent reconnaître leur impact environnemental. Nous appuierons les sociétés qui adoptent des politiques et des procédures qui visent à le minimiser. Nous appuierons aussi généralement les propositions exigeant des renseignements supplémentaires sur les pratiques environnementales d'une société.

¹⁹ « The world is scrambling now that China is refusing to be a trash dumping ground », Yen Nee Lee, *CNBC LLC*, 16 avril 2018. <https://www.cnbc.com/2018/04/16/climate-change-china-bans-import-of-foreign-waste-to-stop-pollution.html> ; et « Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire », 16 janvier 2018. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52018DC0028> ; et « UK plan to tackle plastic waste threat », Roger Harrabin, *BBC*, 18 décembre 2017, <https://www.bbc.com/news/science-environment-42397399>

²⁰ *Towards a zero plastic waste Canada*, Environmental Defence Canada, 2019. <https://environmentaldefence.ca/plasticsdeclaration/>

²¹ « Ottawamoves to ban single-use plastics as part of waste-reduction efforts », Jeff Lewis, *The Globe and Mail Inc.*, 10 juin 2019. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-ottawa-moves-to-ban-single-use-plastics-as-part-of-waste-reduction/>

²² Institutional Shareholder Services, *Analyse des votes par procuration et recommandations de vote en fonction de la politique d'évaluation*. Restaurant Brands International Inc., 29 mai 2019 ; et Restaurant Brands International Inc., *Notice of 2019 Annual General Meeting of Shareholders and Proxy Statement*, 30 avril 2019. <https://www.rbi.com/Cache/1001252136.PDF?O=PDF&T=Y=&D=&FID=1001252136&iid=4591210>

Pour en savoir plus sur la démarche de RBC GMA en matière de gouvernance et d'investissement responsable, rendez-vous à rbcgam.com/ir.

Ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre informatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans aucun territoire. Ce document ne peut pas être distribué aux personnes résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA Inc.), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Au Canada, ce document est fourni par RBC GMA Inc. (y compris PH&N Institutionnel), qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de laquelle elle est inscrite. Aux États-Unis, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. En Europe, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. En Asie, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (Asia) Limited aux investisseurs professionnels et institutionnels et aux grossistes. Il ne vise pas les investisseurs du secteur détail. RBC Global Asset Management (Asia) Limited est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Ce document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, selon le cas, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif. Vous trouverez des précisions sur RBC GMA au www.rbcgma.com.

Le présent document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir des renseignements à jour, exacts et fiables, et croit qu'ils le sont au moment de leur impression. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Certains énoncés contenus dans ce document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.